



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

**SERVICE**  
**Finances**

**DELIBERATION**  
**2024/ n°17**

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents : 27**

**Votants : 30**

DATE D’AFFICHAGE  
**Le 08 Mars 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**Le 06 Mars 2024**

**OBJET:**

**Subventions aux  
associations 2024**

Le Maire  
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
- Informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 25/03/2024

Reçu en préfecture le 25/03/2024

Publié le

ID : 059-215901125-20240314-D17\_2024-DE



**SEANCE DU JEUDI 14 MARS 2024**

L’an deux mil vingt quatre, le Quatorze Mars à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l’article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Etaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

Mme CANIAU Nathalie procuration Mme CARRE Danyla

M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

**Absents excusés** : M. BECOURT Julien – Mme DYTRYCH Anne – M. MUSY Frédéric

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 85 du 7 décembre 2023, portant adoption du budget primitif 2024,

Considérant que le budget 2024 prévoit un montant global de subventions au bénéfice des associations,

Considérant les avis favorables de la commission Sports Jeunesse et Loisirs en date du 27 février 2024 et de la commission Fêtes et vie associatives en date du 29 février 2024,

Considérant l’avis favorable de la commission Ressources Humaines, Finances et Politique de la Ville en date du 1<sup>er</sup> mars 2024,

Considérant la politique volontariste de la Ville d’aider les associations locales en leur apportant un soutien financier, et que les associations concernées participent au développement d’actions d’intérêt local,

Considérant les demandes de subventions annuelles et de projet sollicitées par les associations communales reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous,

Considérant qu’il convient d’allouer des subventions annuelles, afin d’assurer le bon fonctionnement de ces associations locales,

Considérant que la municipalité se réserve le droit de demander la restitution de toute ou partie des subventions en cas d'inactivité ou de non-réalisation des projets,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour l'année 2024 et d'autoriser Madame le Maire à procéder à leurs règlements selon les tableaux ci-dessous :

Associations	Subvention annuelle	Subvention de projet	Total
Mon Yoga bien être		1 000,00 €	1 000,00 €
Karaté Club Bruay		700,00 €	700,00 €
Collège Jean MACÉ		300,00 €	300,00 €
Amicale des Sapeurs – Pompiers	1 200,00 €	500,00 €	1 700,00 €
Amicale Don du Sang Bénévole du Valenciennois	450,00 €	150,00 €	600,00 €
Amicale du Personnel Municipal (APMB)	38 000,00 €	1 000,00 €	39 000,00 €
Apas de Géant	800,00 €		800,00 €
Association ACPG – CATM – TOE DU NORD	500,00 €		500,00 €
Association de Couture Municipale les Ciseaux d'Or	800,00 €	200,00 €	1 000,00 €
Association Val BD		3 500,00 €	3 500,00 €
Au fil du Temps Cours Municipal de Coupe et Couture	800,00 €		800,00 €
Club de loisirs des plus de 50 ans	800,00 €		800,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie (FNACA)	500,00 €		500,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Anzin	200,00 €		200,00 €
La vie est belle	600,00 €	200,00 €	800,00 €
Les Étoiles Étincelantes (Toon's)		700,00 €	700,00 €
Média Jeunesse	3 000,00 €		3 000,00 €
Nord Stratégie	500,00 €	900,00 €	1 400,00 €
Séjours et découvertes	200,00 €		200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 350,00 €</b>	<b>9 150,00 €</b>	<b>57 500,00 €</b>

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Pour le Maire empêché,  
S. DUHAMAL, Adjoint délégué

Signée le  
Transmis en préfecture  
Publié sur le site le